

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 16 Décembre 2021

Délibération n°20211216\_13\_b

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 41

Pouvoirs : 8

Suppléants : 4

= VOTANTS : 53

- dont « pour » : 53

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : Modification de la durée du contrat d'apprentissage de la « chargée de communication »**

Le jeudi 16 décembre 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 10/12/2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle d'AUNAC-SUR-CHARENTE.

Présents : COMBAUD Renaud – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – CRINE Jean-Jacques GAGNAIRE Marie-Claire – DUGOIS Dominique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - CHABAUTY James ROULAUD Jean-Jacques – BEAU Jean-Yves - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAUDAUD Gérard - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse – PINTUREAU Romain – MAGNANT Jocelyne – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

COMBAUD Alain représenté par SOURISSEAU Damien - suppléant  
GUYON Jean-Guy représenté par BELLAUD Maryline - suppléante  
DURAND Jean-Louis représenté par BOULNOIS Patrick - suppléant  
PINEAU Francine représentée par RAMEZI Christelle - suppléante

FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Alain  
LAMAZIERE Véronique pouvoir à DUGOIS Dominique  
THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian  
LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CHAMPALOUX Didier  
CHARRIAUD Sébastien pouvoir à CRINE Jean-Jacques  
DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à POTEL Maryse  
CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse  
CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella pouvoir à COMBAUD Renaud

-----  
Absents excusés : PERRON Michelle - JEUNE Karine - TEILLET Anne – GOYAUD Philippe - SEVRIT Raymond –  
*départ de Franck BONNET.*

Absents non excusés : BORNE Bernard – FLAUD Yves - KAUD Pascal – CECCHIN Catherine– TEXIER Didier  
CHAUSSEPIED Pierre – HENTRY Jimmy – MUGNIER Pierre-Hermann - LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE  
Magalie - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : Modification de la durée du contrat d'apprentissage de la « chargée de communication »**

*Vu la délibération n°20210701\_06 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 autorisant Monsieur le Président à conclure un contrat d'apprentissage pour un emploi de chargée de communication pour une durée de 12 mois,*

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le 1<sup>er</sup> juillet 2021, le Conseil Communautaire avait acté le recours au contrat d'apprentissage pour un poste de chargé(e) de communication. La candidate initialement retenue n'a pas souhaité donner suite préférant intégrer une entreprise.

Un appel à candidature avait alors été lancé auprès des communes du territoire et des écoles de communication.

Par suite, une candidate, dont le profil correspond aux missions a été retenue. Il s'agit d'Héloïse OSINSKI qui est en 1<sup>ère</sup> année à l'European Communication School d'Angoulême (MédiaSchool) et qui prépare un titre de manager en communication et marketing en 2 ans.

Elle a débuté son alternance le mercredi 1<sup>er</sup> décembre et sera en contrat jusqu'au 31 août 2023.

Lors de la décision de recourir à un contrat d'apprentissage, la durée de la formation retenue était de 12 mois. Il convient donc de porter la durée de formation à 24 mois.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :**

- ***DE MODIFIER la durée de formation dans le cadre du contrat d'apprentissage précité et de la porter à 24 mois.***
- ***D'INSCRIRE les crédits en découlant.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Christian CROIZARD

